



Edito



Chers concitoyens,

Alors que s'achève la trêve estivale, je tiens à souhaiter une bonne rentrée à vous toutes et tous, habitant notre commune et ce, malgré les difficultés que nous connaissons encore du fait de la situation sanitaire. La municipalité va maintenir le renforcement des mesures de nettoyage des bâtiments publics et avant tout celles nécessaires pour la désinfection de l'école. Je souligne et remercie l'engagement de chaque agent communal dans ces actions.

A la veille de la rentrée scolaire, je souhaite évidemment pleine réussite aux élèves et étudiants. L'éducation et la formation demeurent les clés pour un avenir choisi.

Nous allons poursuivre le développement et l'entretien des espaces publics.

Pour l'aspect réalisation de travaux, cet été a connu le chantier de l'esplanade autour du monument élevé en l'honneur des morts pour la France. Je vous invite à découvrir cet espace qui nous permettra de nous rassembler lors des commémorations, à commencer par celle à venir du 11 novembre prochain.

Dans ce contexte particulier, et parce qu'il faut en toutes circonstances garder espoir et œuvrer tous ensemble pour des lendemains meilleurs, je souhaite donc à chacune et chacun d'entre vous une bonne rentrée 2021 !

Régis ROUSSEL



Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 2 août 2021, à 18h15, dans la salle du Conseil Municipal et a débattu des points suivants :

1. Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CAPH en date du 22 avril 2021 a été approuvé.
2. L'avis sur le projet de pacte de gouvernance entre la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et les communes membres a été approuvé.
3. La convention de financement appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires a été approuvée.
4. La modification des horaires de l'accueil périscolaire a été approuvée.

Vous pouvez consulter le compte rendu détaillé de cette réunion sur le site de la commune www.emerchicourt.fr (rubrique Municipalité).

Jeunes diplômés 2021 à l'honneur

L'équipe municipale félicite l'ensemble des jeunes diplômés de cette année et se réjouit de la réussite scolaire des jeunes Emerchicourtois.

Le conseil municipal a décidé de mettre à l'honneur les bacheliers (séries générale, technologique et professionnelle) ainsi que les détenteurs du Certificat d'Aptitude Professionnelle en organisant une cérémonie en leur honneur.

Les jeunes Emerchicourtois

concernés par ces diplômes sont invités à se faire connaître avant le 24 septembre 2021 à l'accueil de la mairie en fournissant une photocopie de leur pièce d'identité et leur relevé de notes (ou diplôme ou attestation de réussite).

Une invitation sera ensuite envoyée à chaque participant précisant les jour et heure de cette cérémonie.

Les membres de la Commission « Culture - Jeunesse »

Volley-ball, basket-ball : rejoignez nos clubs

Les Jeux Olympiques de Tokyo nous ont tous émerveillés ! Suite aux magnifiques performances des sports collectifs : la médaille de bronze de l'équipe féminine de basket-ball, la médaille d'argent de l'équipe masculine de basket-ball, la médaille d'or de l'équipe masculine de volley-ball, tu as peut-être envie de pratiquer un de ces sports et de vibrer comme les champions.

Alors, n'hésite pas ! Quel que soit ton âge, viens découvrir le basket-ball ou le volley-ball à Emerchicourt.

Contacts et renseignements

Volley-ball : M. Gérard HERBIN
au 03 27 91 16 41

ou herbingerd@orange.fr

Basket-ball : Mme Florence SZOSTAK
au 06 61 41 98 42

Les membres de la Commission « Sport et Associations »

Indemnité de rentrée scolaire

Le conseil municipal a décidé de renouveler cette année l'indemnité de rentrée scolaire, qu'il avait fixée l'année dernière à 70€.

Cette aide est attribuée aux élèves et étudiants résidant dans la commune, fréquentant des établissements du secondaire ou du supérieur, en contrat d'apprentissage, d'alternance ou en situation de handicap dans des instituts spécialisés.

Pièces à fournir en mairie :

- Certificat de scolarité, sauf pour les élèves qui sont inscrits au Collège Théodore Monod d'Aniche et au Lycée Pasteur de Somain, pour lesquels un certificat collectif est transmis en mairie, par l'établissement.

- Relevé d'identité bancaire ou postal (à fournir chaque année), au nom des parents ou de l'élève s'il est majeur.

- Copie du livret de famille (uniquement pour les familles recomposées).

L'indemnité est attribuée sans condition de ressources.

Restauration scolaire

Menus du 2 au 3/09/2021

Jedi : carottes râpées, thon à la catalane, emmental râpé, coquillettes, yaourt aux fruits.

Vendredi : émincé de poulet au curry, pommes de terre, petits pois, mimolette, fruit de saison.

Menus du 6 au 10/09/2021

Lundi : carbonade, pommes de terre, étuvée de carottes, fromage frais, compote.

Mardi : salade de concombres, tomates farcies végétales, semoule, mousse au chocolat.

Jedi : melon, rôti de dinde, farfalles, emmental râpé, tarte aux pommes.

Vendredi : hamburger, pommes américaines, salade, yaourt nature sucré.

Retrouvez tous les menus sur www.emerchicourt.fr

Nouveauté : coach sport santé

Dès la rentrée, Melle Mélanie HUTIN, coach sport-santé, vous proposera des séances de remise en forme en salle ou à domicile si besoin.

Que vous soyez seniors ou non, si vous souhaitez garder ou retrouver votre autonomie dans la convivialité, vous pourrez bénéficier d'un éventail de prestations :

- Mise ou remise à niveau physique
- Sortie pédestre

- Renforcement musculaire léger
- Bungy pump
- Parcours de mobilité...

Les séances se dérouleront à la salle des sports « Narcisse Midavaine », les jeudis de 13h30 à 15h00.

Une réunion d'informations aura lieu le jeudi 9 septembre 2021, à 18h30, dans la salle du Mille Club, au cours de laquelle tous les détails de ses offres vous seront présentés ainsi que les tarifs pratiqués.

Accueil périscolaire : horaire du soir modifié

A l'automne dernier, une enquête a permis de recueillir les avis des parents d'élèves sur les horaires de l'accueil périscolaire.

Afin de répondre à la majorité des avis exprimés, le Conseil municipal a décidé de prolonger les horaires d'une demi-heure le soir, sans changement de tarif.

Cette modification sera testée jusqu'en décembre 2021, afin de vérifier la satisfaction des utilisateurs du service.

Vos enfants seront donc accueillis le matin de 7h30 à 8h15 et le soir de 16h15 à **18h30**.

Les dossiers d'inscription aux services périscolaires (accueil et restauration) sont disponibles sur le site de la commune, rubrique « Education Jeunesse Culture ». Ils doivent être déposés en mairie, au plus tard 3 jours avant le 1^{er} jour d'accueil.

Les membres de la Commission « Culture - Jeunesse »

Médiathèque : présentation du passe sanitaire obligatoire

Le Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 rend obligatoire le passe sanitaire dans toutes les médiathèques.

Ont obligation de présenter un passe sanitaire :

- Le public majeur, à partir de 18 ans.
- Les mineurs de plus de 12 ans, à compter du 30 septembre 2021.

Justificatifs acceptés :

- Résultat d'un test virologique négatif réalisé moins de 72 heures avant le contrôle.
- Attestation de statut vaccinal complet.
- Certificat de rétablissement après contamination à la Covid de + de 7 jours et de - de 6 mois.

Le port du masque et les gestes barrières restent en vigueur dans la médiathèque.

« DRIVE »

Les personnes ne pouvant pas présenter un passe sanitaire mais qui souhaitent emprunter des documents peuvent contacter la médiathèque au 03.27.08.12.08, ou par mail media-emerchicourt@wanadoo.fr

Les documents choisis (via le catalogue en ligne, ou par nos soins) vous seront confiés lors d'un rendez-vous fixé au préalable.

N'hésitez pas à nous contacter pour des renseignements complémentaires.

*Perrine FOUCHARD,
médiathécaire*

Club Féminin

Madame la Présidente du Club Féminin vous informe que l'association a repris ses activités, à la salle du Mille Club, le mardi de 14h à 17h.

Elle vous invite cordialement à venir rejoindre le Club.

En raison de la crise sanitaire le port du masque est obligatoire avec respect des gestes barrières et gel hydroalcoolique.

Messe à Emerchicourt

Nous vous informons qu'une messe aura lieu en l'église le **samedi 28 août 2021, à 18h.**

Port du masque obligatoire et respect des gestes barrières.

Bruits de voisinage

Vous trouverez ci-dessous quelques rappels des règles de bon voisinage afin d'éviter les troubles occasionnés par le bruit de véhicules à moteur, tondeuses, matériels de musique, aboiements, ...

Il est rappelé :

- Aux propriétaires d'animaux, qu'ils sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour autrui.

- Les tranches horaires préconisées par le Conseil National du Bruit, pour l'utilisation des tondeuses à gazon, perceuses et autres matériels (chaîne hi-fi...).

Jours ouvrables :

9h - 12h et 13h30 - 19h.

Samedi : 9h - 12h et 15h - 19h

Dimanche et jour férié : 10h - 12h.

Pour bien vivre ensemble, il est nécessaire de respecter ces règles de vie en collectivité. Nous savons pouvoir compter sur votre compréhension et vous en remercions.

Horaires pour la rentrée scolaire 2021-2022

Voici les horaires pour la rentrée du **jeudi 2 septembre 2021.**

Le protocole sanitaire nous demande un lavage des mains avant et après les entrées en classe.

L'équipe pédagogique et moi-même avons donc décidé de maintenir les entrées et sorties échelonnées pour faciliter l'accès aux sanitaires.

Je vous souhaite une bonne fin de vacances !

Rendez-vous le jeudi 2 septembre aux horaires indiqués ci-dessous pour une rentrée en pleine forme !

En attendant, prenez soin de vous et de votre entourage !

Céline VITEZ, directrice de l'école Louis Aragon

Classes	Matin	Midi	Après-midi	Fin de journée
L'entrée et la sortie se feront par la cour des maternelles jusqu'au 10 septembre Ensuite, ce sera la même entrée que les élèves de Grande Section. (Seul un adulte peut accompagner un élève de maternelle jusqu'à la porte de la classe.)				
Maternelle TPS PS MS Mr HOCHEDÉ	8h25	11h45	13h25	16h15
L'entrée et la sortie se feront par le portail face à la bibliothèque.				
Grande Section Mme ROSZYK et Mme DEBEURME	8h20	11h40	13h20	16h10
L'entrée et la sortie se feront par le portail à côté de la salle de sports :				
CE1 / CE2 Mme LEROCK	8h20	11h40	13h20	16h10
CP / CE1* Mme RATEAU	8h25	11h45	13h25	16h15
* Martin A, Antoine D, Elodie D, Albane D, Nina H, Gabriel L				
CM1 / CM2 Mme VITEZ et Mr GRESSIER	8h30	11h50	13h30	16h20

Ils se sont unis

M. Régis ROUSSEL, Maire d'Emerchicourt, a eu la joie de recevoir, le samedi 24 juillet, en la maison commune, Mme Jessica MOLIN et M. Jimmy LEVOINGT afin de procéder à la célébration de leur mariage.

Le couple a échangé ses consentements, en présence des témoins, familles et amis, dans le respect des gestes barrières.

Nous leur adressons nos sincères félicitations et tous nos vœux de bonheur.



Ils nous ont quittés

- DELPLANQUE Georgette,
épouse HUART le 22 juillet

- BIHANIC Hervé, Jean-
Pierre, le 29 juillet

Les élus et le personnel communal présentent leurs sincères condoléances aux familles.



SIAVED
Producteur de Ressources

Le brûlage des déchets verts à l'air libre, une pratique à risque pour notre air et notre santé

Brûler les déchets verts ? Une pratique interdite, à risque et très polluante...

Le brûlage des déchets ménagers dont les déchets verts, est interdit toute l'année, sur l'ensemble de la région Hauts-de-France. Le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes dont des gaz et des particules.

A titre indicatif, brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules que 9800 kms parcourus par un véhicule diesel récent en circulation urbaine (40 km/h) ou encore 6 mois de chauffage d'une chaudière fonctionnant au fioul.

Pour ces raisons, il est interdit de brûler les déchets verts (règlement sanitaire départemental du Nord article 84).



- **Tout contrevenant s'expose à une contravention de 450 euros.**

Plus d'informations : dépliant informatif DREAL Hauts-de-France, **Le brûlage à l'air libre des déchets verts à l'usage des particuliers**, août 2018 (https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_brulage_particulier_231118.pdf)

Art. 84. - Élimination des déchets

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits. Après mise en demeure, les dépôts existants sont supprimés selon la procédure prévue par le code de la santé publique. **Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est également interdit.** Le traitement des ordures ménagères collectées doit être réalisé selon les dispositions prévues par les textes en vigueur¹. **La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel ou d'immeuble est interdite.** Des dérogations à la règle pourront cependant être accordées par le préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du conseil départemental d'hygiène. Ces dérogations ne peuvent être accordées que dans le cas où il n'est pas possible d'utiliser d'autre moyen autorisé pour éliminer les déchets produits par le pétitionnaire. Ce type d'élimination ne doit entraîner aucune gêne ou insalubrité pour le voisinage. Les incinérateurs utilisés doivent être conformes à la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne les caractéristiques de leurs rejets.



Plus d'infos sur www.siaved.fr ou sur prevention@siaved.fr
ou au  **N° Vert 0 800 775 537**